AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP -5-6-73 538221

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin N° 153 de Juin 1973 -

1973 - 12ème envoi

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

Rappel des principes de lutte pour la protection des pêches :

On assiste actuellement, en France, à une tendance à multiplier le nombre de traitements dirigés contre la tordeuse orientale pour la protection des pêches.

Rappelons que les pénétrations de chenilles les plus dangereuses économiquement ont lieu au cours des quarante à quarante cinq jours qui précèdent le début de la maturité. C'est donc pendant cette période qu'il faut faire porter l'effort de protection.

La durée d'efficacité parfaite des produits actuellement homologués ne dépasse pas douze jours. Pour obtenir des fruits indemnes de toute attaque - en particulier quand ils sont destinés à l'exportation - il est donc nécessaire de traiter tous les douze jours. La tordeuse orientale du pêcher ayant un stade baladeur, au sortir de l'oeuf, très court (2 heures environ), l'application de l'insecticide doit être très soignée afin que la jeune chenille le rencontre lors de son cheminement et soit tuée au cours de ce bref contact. Ceci est très important et les échecs sont souvent dus à une application défectueuse.

A la suite de trois applications successives, on arrive, au trente sixième jour, au terme de la protection. A ce moment, on peut encore intervenir en choisissant un produit tel que la législation soit respectée. On dispose notamment du mévinphos autorisé à 7 jours de la récolte et du dichlorvos autorisé à 5 jours. Suivant la date prévue de la cueillette, on choisira l'un ou l'autre.

Voilà donc résumée la technique que nous conseillons et qui permet d'assurer la protection la meilleure, compte tenu de la législation sur les délais d'emploi des substances antiparasitaires à usage agricole.

En définitive, pour les variétés les plus régulièrement exposées (mûrissant en août-septembre), trois à quatre traitements sont nécessaires pour que la protection soit bonne et la législation respectée.

Certains arboriculteurs ont pensé qu'en intervenant plus tôt, c'est-à-dire avant la période de quarante cinq jours précédant la récolte, ils obtiendraient une diminution sensible du niveau de population de l'insecte et, ce faisant, parviendraient peut-être à diminuer le nombre des interventions près de la récolte de manière à réduire le taux de résidus toxiques dans les fruits.

L'abaissement du niveau de population de l'insecte, en combattant par exemple la première génération, est une solution séduisante à priori ; malheureusement, outre qu'il faudrait d'abord se livrer à une expérimentation, pendant plusieurs années à caractère climatique différent, pour s'en assurer, cette tentative d'éradication ne serait envisageable que dans le cas d'un verger isolé (distant de tout autre verger de pêchers ou autre source de contamination d'au moins 1 km dans tous les sens). Ce verger serait, bien entendu, traité dans son entier, sans tenir compte des variétés de maturités différentes.

Seulement, dans ce cas de plantations totalement à l'abri de source de recontamination, l'abaissement du niveau de population, voire l'éradication du ravageur, pourrait être envisagé, à la condition, encore une fois, de le vérifier expérimentalement.

Dans tous les autres cas - ce qui représente la grande majorité des vergers de notre région - l'application de traitements avant la période de plus grande sensibilité des fruits (40-45 jours avant la récolte) ne permettra pas d'éviter les trois interventions classiques car la recolonisation des vergers se fait journellement par les papillons capables de voler à des distances de plusieurs centaines de mètres.

Pour conclure cette mise au point, nous dirons que, tant qu'il ne sera pas possible d'envisager la généralisation de traitements visant à l'éradication de l'insecte et partout où l'isolement d'un verger n'est pas suffisant, la meilleure méthode de protection des pêches consistera à faire porter l'effort pendant les 40 à 45 jours qui précèdent le début de la récolte, s'il y a risque d'attaque bien entendu. De cette manière, non seulement on assurera la plus satisfaisante protection des fruits mais encore on évitera des traitements non indispensables qui ne permettront probablement pas la diminution du nombre des applications classiques avant récolte et risqueront de nuire à la faune auxiliaire.

Actuellement, le premier vol touche à sa fin et les pontes déposées deviennent peu nombreuses.

En pépinières de pêchers exposées aux attaques de ce ravageur , et sur les jeunes arbres en formation, un deuxième traitement pourrait être appliqué dès réception.

- Carpocapse des prunes :

Le premier vol est presque arrivé à son terme et la période de risques importants est terminée.

- Rouille du prunier :

Dans les vergers ayant subi des pluies importantes depuis l'application du premier traitement, renouveler la protection avec l'un des produits mentionnés dans le bulletin du 15 mai si cela n'a pas déjà été fait.

- Cylindrosporiose (Anthracnose) du cerisier :

Lorsque la récolte est terminée, ou lorsqu'elle n'interviendra pas avant 15 jours, appliquer un traitement avec l'un des produits suivants (dose en matière active) : doguadine à 90 g/hl ; folpel à 100 g/hl ; manèbe à 160 g/hl ; oxyquinoléate de cuivre (sauf en pépinière) à 50 g/hl.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du pommier et du poirier :

Les projections d'ascospores ne sont pas encore terminées et des sorties de taches qui pourront être, localement, assez nombreuses vont se produire vers la fin de la semaine en cours.

Effectuer un nouveau traitement en tenant compte de la date de la dernière application.

- Oïdium du pommier :

Continuer à le combattre vigoureusement.

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le premier vol est en cours depuis quelques temps et l'activité sexuelle a été vive depuis que le temps chaud et orageux s'est établi.

Dans les vergers très exposés (vergers familiaux, petits vergers situés au voisinage d'agglomération) un premier traitement pourrait être mis en place dès à présent.

.../...

- Remarque importante :

Nous signalons la parution dans le journal officiel N° 123 du 26 mai 1973, page 5730, d'un arrêté ministériel interdisant l'emploi sur arbres fruitiers à compter du 1er juin 1973 des composés organiques de l'arsenic.

/NOYER/

- Bactériose et Anthracnose du noyer :

Les noyers sont actuellement, selon les variétés et les situations, entre le stade pleine floraison F.F.2 et le stade du dessèchement des stygmates G.F. Il s'agit d'une période de grande sensibilité du noyer à l'égard de la bactériose et il importe de renouveler la protection en effectuant, dès réception du présent bulletin, une troisième pulvérisation cuprique à la dose préconisée dans notre bulletin du 22 mai.

Ce traitement sera également efficace contre les premières contaminations possibles d'anthracnose.

/VIGNE/

- Mildiou :

Actuellement, la situation est excellente et nous n'avons connaissance que d'un seul foyer situé dans le secteur de Campsas, aux confins de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne. Il est possible qu'il en existe ailleurs, dans le département du Gers notamment.

En raison de la végétation importante de la vigne et du temps instable, nous conseillons d'effectuer, dès réception, un traitement généralisé.

- Black-rot :

Les projections d'ascospores (germes hivernants) se poursuivent à l'occasion des pluies. Le traitement conseillé contre le mildiou protègera également du Black-rot.

- Tordeuse de la grappe :

Nous rappelons les termes du précédent bulletin. Surveiller en particulier les vignes de la zone de Fronton (31), notamment les cépages à floraison précoce sur lesquels se sont souvent portés les insectes.

- Oïdium :

Le champignon est assez actif. Dès que la pleine floraison sera etteinte, appliquer un soufrage par poudrage.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Pomme de terre :

Doryphore : En plaine, des éclosions de larves se sont déjà produites et vont se poursuivre. Surveiller les cultures et intervenir dès que les larves atteignent la grosseur d'un grain de blé.

Mildiou : Dans les cultures qui ne seront pas arrachées prochainement, ajouter un anti-mildiou au produit destiné à combattre le doryphore.

- Tomate :

Pour protéger des attaques d'Alternaria, appliquer un traitement avec l'un des produits suivants (dose an matière active à l'hectolitre) : captafol à 80 g ; mancozèbe à 160 g ; manèbe à 160 g ; propinèbe à 210 g.

/GRANDES CULTURES/

- Colza : Puceron cendré (voir notre note du 2 mai 1973)

On assiste à une extension des foyers de puceron cendré. Les colonies sont souvent détruites par des larves de syrphes ou de coccinelles et parasitées

par un hyménoptère. Si l'action des prédateurs et parasites naturels est insuffisante, on peut envisager des traitements limités aux seuls foyers et à leurs alentours immédiats (utilisation de pulvérisateurs à dos). Après la floraison, on peut employer divers aphicides spécifiques, les moins dangereux possibles à l'égard des insectes auxiliaires.

- Céréales :

On rencontre aussi des colonies de pucerons sur blé, spécialement sur épis. Très généralement, les dégâts ne présentent que peu d'intérêt économique, d'autant que les insectes auxiliaires (prédateurs ou parasites) suffisent pour limiter l'importance des invasions.

LE FEU BACTERIEN DU POIRIER

Il s'agit d'une maladie à bactérie (Erwinia amylovora) très grave, qui affecte les arbres de la famille des rosacées (poirier, pommier, aubépine ...).

Cette affection, connue pour ses ravages en Amérique du Nord, a atteint la Grande-Bretagne en 1957, puis les Pays-Bas et la Pologne en 1966, le Danemark en 1968, le Nord de la France en 1972 et récemment la Belgique.

Cette grave maladie risquant de contaminer les vergers de notre circonscription, il nous a paru nécessaire de donner aux arboriculteurs de vergers d'arbres à pépins quelques informations à son sujet.

- Symptômatologie de la maladie :

Elle est assez connue, alors que la bactérie l'est moins, ce qui expliquerait pourquoi elle n'est pas maîtrisée jusqu'ici.

Les premiers symptômes apparaissent à la floraison : les fleurs brunissent, les pédicelles virent au noir, l'inflorescence entière flétrit.

La bactérie gagne ensuite les feuilles et jeunes pousses : les feuilles ternissent ; la nécrose peut rester marginale ou gagner tout le limbe. La pousse noircit, son extrémité se courbe ; elle flétrit rapidement. Pousses et feuilles flétries et noircies restent sur l'arbre donnant à celui-ci l'aspect d'avoir été brûlé, d'où le nom de "feu" donné à cette affection.

Les branches subissent ensuite l'attaque de la bactérie : leur écorce prend une couleur grise, se craquelle ; il apparaît des chancres exsudant un liquide grisâtre contenant de très nombreuses bactéries.

Les jeunes fruits sont également atteints : ils brunissent, flétrissent, prennent une apparence huileuse et laissent également exsuder des gouttelettes riches en bactéries. Ils se momifient et restent sur l'arbre tout comme les feuilles et jeunes pousses atteintes. Très virulente, la maladie peut entraîner la mort des variétés sensibles dans l'année.

Ces symptômes ne sont pas à confondre avec une autre maladie bactérienne provoquée par Pseudomonas syringae : dans ce dernier cas les lésions sont sèches, alors que dans le "feu bactérien" elles ont un aspect humide, huileux et exsudent des gouttelettes visqueuses. De plus, dans le cas d'attaque par Pseudomonas, les symptômes peuvent se manifester dès le départ en végétation alors qu'ils ne sont visibles qu'à la floraison pour le "feu bactérien". Enfin, les attaques des bouquets floraux sont généralisées dans le cas de "feu bactérien" et fractionnaires dans celui du Pseudomonas.

Dans un prochain article, il sera traité :
- de la transmission de la maladie ;
- de l'évaluation des risques pour notre région ;
- des méthodes de lutte.

BALMA, le 4 Juin 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.